

COMPTE RENDU DE CONSEIL SEANCE DU 31 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Lérigneux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Thierry Missonnier, Maire

Date de la convocation : le 19 mai 2022

Étaient Présents : GAGNAIRE Stéphanie ; GOUTTE Thierry ; MISSONNIER Thierry ; PERRICHON Frédéric ; PERRIN Sylvie ; POYET Jérôme ; REDURON Florence ; Séverine DUVERT

Absents excusés : ARNAL Manuel ; DEFOUR Manon ;

Secrétaire : Séverine DUVERT

Le maire demande l'ajout d'une délibération concernant la mise à jour de la réglementation de boisement sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Validation compte rendu du 29 mars 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 29 mars 2022

Délibération demande de mise à jour de la réglementation des boisements

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison de la nécessité de renforcer l'équilibre entre les vocations agricoles, environnementales, forestières et résidentielles, il est essentiel de mettre à jour la réglementation des boisements. Il propose à l'assemblée de solliciter le Département de la Loire, compétent en matière de réglementation des boisements. La demande sera ensuite étudiée en fonction des critères départementaux permettant de hiérarchiser les communes prioritaires.

Le Département :

- Prend à sa charge l'intégralité des frais (étude, commission d'aménagement foncier et enquête publique).
- Organise, tel que l'oblige le Code rural et de la pêche maritime, la constitution de la Commission (inter)communale d'aménagement foncier (CCAF ou CIAF).
- propose de s'associer avec d'autres communes, notamment BARD pour cette mise à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix exprimées décide de demander la mise à jour de la réglementation des boisements ;

Délibération avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun de Délégués à la Protection des Données porté par Loire Forez agglomération

La commune adhère au service commun de « Délégué à la Protection des Données » (DPD) avec Loire Forez agglomération depuis 2019. Il s'agit d'un « troc » de secrétaire de Mairie pour faire office de DPD. Vu la complexité de mise en œuvre de ce système il est proposé de mettre fin à la mise à disposition du secrétaire de mairie et de désigner un DPD mis à disposition par Loire Forez Agglomération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun de délégués à la protection des données.

Création de poste

Le contrat de l'agent contractuel qui aide au service périscolaire arrive à terme. Il s'agissait d'un contrat lié à un accroissement occasionnel de l'activité, qui est limité à 12 mois. L'effectif de l'année prochaine sera inchangé. Il est donc proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique à hauteur de 9h 30 minutes hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique de 9h30 annualisé à compter du 1^{er} juillet 2022

Délibération tarif cantine

Le fournisseur actuel de repas pour l'école a informé les mairies du RPI de l'augmentation des tarifs à la rentrée prochaine du fait de l'augmentation du coût des matières premières et du carburant. Une 1ère augmentation avait été entièrement prise en charge par les communes en mars 2022. Du fait de cette 2nde augmentation, il est nécessaire de modifier les tarifs de la cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif de la cantine à 4.30€

Questions diverses

- Les travaux pour l'aménagement du bourg vont débiter le 30 mai. Pour rappel, les priorités seront modifiées avec des cédez le passage à tous les véhicules qui entreront au croisement des Départementales 44 et 113.
- Les travaux des toilettes publiques ont pris un peu de retard et devraient continuer jusqu'à l'été.
- Les travaux d'isolation des combles du presbytère et de l'école devraient débiter fin juin.

Le 02 juin 2022
Le Maire
Thierry MISSONNIER